



## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 juillet 2010 à Gerbéviller

Membres titulaires : 41

Etaient réunis : 33

Nombre de votants : 33

**Essey la Côte**  
**Fraimbois**

M. Denis FERRY  
M. François GENAY  
Mme Liliane LECLERC

Mme Marie-France LOPPION

**Franconville**  
**Gerbéviller**

M. Bernard VAUTRIN  
M. Daniel BONTEMS  
Mme Andrée STOECKLIN

M. Dominique GALMICHE  
M. Jean-Marie HUEBER  
Mme Françoise GUIZOT

**Giriviller**  
**Haudonville**  
**Lamath**  
**Magnières**  
**Mattexey**  
**Moriviller**  
**Moyen**

M. Olivier SIMON  
M. Michel GRAVIER  
M. Bernard GENAY  
M. Pascal BURGAIN  
M. Oliver NOEL

M. Bernard SATORI

M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK

**Remenoville**  
**Seranville**  
**Vallois**  
**Vathiménil**  
**Vennezey**  
**Xermaménil**

M. Francis VILLAUME  
Mme Ghislaine POINSARD  
Mme Adélaïde COSSON  
M. Hubert HAGNIEL  
M. Philippe ALAVOINE  
M. Claude ANDRE  
Mme Françoise BALLAND  
M. Laurent GELLENONCOURT  
M. Alain SALVI

Mme Véronique PERRIN

M. Alain BALLY  
M. Gilles CONTOIS  
Mme Claudie DEBOMY  
M. François GUERIN  
M. Alain CHOFFEL  
M. Thierry BERODIER

**Absents excusés :** Roger BOULAY (Essey la Côte), Isabelle GEORGE (Giriviller), Rémi VUILLAUME (Mattexey), Michel CUNCHE et Gérard GEOFFROY (Moriviller), Eddy MEHRI (Vathiménil)

**Assistaient également à la séance :**

Daniel LOPPION (correspondant de presse), Virginie CONTAL (directrice)

### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2010 à Seranville

---

***Délibération n°57/2010 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2010 à Seranville***

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2010 à Seranville tel qu'il lui est présenté.***

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## 2) Cours d'eau

---

### ❖ *Travaux sur les affluents*

Laurent GELLENONCOURT informe que les financeurs souhaitent connaître de façon précise les montants des travaux relatifs aux affluents de la Mortagne.

En effet, lors du précédent programme engagé sur la Mortagne, les demandes de subventions et les crédits ont été réservés sur une enveloppe prévisionnelle.

Le marché de travaux s'étant révélé très favorable, des crédits ont été bloqués inutilement.

Le souhait de connaître le montant exact des travaux (faisant suite au marché) ne permettra pas de faire des travaux supplémentaires et imprévus intégrant la subvention.

Le financement des travaux par l'agence de l'eau à hauteur de 60 % ne pose pas de difficultés particulières.

Au niveau du conseil général, les précédents travaux sur la Mortagne ont été financés sur les lignes « Espaces Naturels Sensibles ». La demande de subvention pour les travaux prévus sur les affluents porte sur les « lignes classiques ». Cette ligne est plus difficilement mobilisable, ce qui rend plus incertaine l'attribution des 20 % sollicités.

Les membres du Bureau proposent d'attendre une réponse plus précise du Conseil Général et selon celle-ci de lancer la procédure de recrutement à l'automne.

Les membres du conseil sont favorables à cette proposition.

### ❖ *Entretien de la Mortagne*

Afin de percevoir le solde de la subvention relative aux travaux engagés sur la Mortagne, les financeurs demandent un engagement concernant l'entretien du cours d'eau.

Alain SALVI précise qu'auparavant l'agence de l'eau attribuait des prêts transformables en subvention si la collectivité s'engageait dans l'entretien.

#### **Délibération n°58/2010 : Entretien des cours d'eau**

***La Communauté de Communes de la Mortagne a réalisé en 2007 une étude de restauration et d'entretien de la Mortagne et de ses affluents.***

***Un premier programme de travaux a été réalisé en 2009 et 2010 sur la Mortagne.***

***Ces travaux doivent être suivis d'un entretien régulier afin de préserver au mieux le fonctionnement hydraulique du cours d'eau.***

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :***

***- S'engagent à réaliser des travaux sur la Mortagne de manière à préserver le bon état hydraulique du cours d'eau.***

***- Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de cette décision.***

***Délibération adoptée à l'unanimité***

### 3) Pole d'Excellence Rurale

---

François GENAY rappelle que le projet d'investissement dans un lieu multi activités a été discuté lors des conseils communautaires précédents.

Celui-ci a été estimé par un architecte et le CAUE à environ 2 000 000 d'euros HT.

Une évaluation sommaire des financeurs possibles a été effectuée, à hauteur de 60 % maximum, ce qui rend le projet irréalisable pour les finances de la CCM.

Parallèlement, l'Etat a lancé un appel à projet « pôle d'excellence rurale » :

- Nécessite un partenariat public-privé (qui pourrait être au niveau de l'animation du lieu)
- Permet d'investir à hauteur de 3 000 000 d'euros, et d'obtenir un financement à hauteur de 50 %.

Lors du conseil communautaire, il a été proposée aux communes de :

- faire des propositions d'accueil du lieu multi-activités
- faire part d'éventuels projets autour de la thématique « services ».

#### ***Concernant l'accueil du lieu « multi-activités », 2 propositions :***

- le château de Moyen : permettant de mettre en valeur le site
- Gerbéviller (terrain à proximité du gymnase) : la commune a pris contact avec les 2 propriétaires des parcelles adjacentes

#### ***Les autres projets***

##### ***Création d'une dynamique collective autour du lieu***

Yann LOPPION, entouré d'une vingtaine de personnes, propose un fonctionnement coopératif permettant de construire et faire vivre le lieu. Différents axes actuellement : AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), animation culturelle / auto-construction, coopérative d'activité et d'emploi / création d'un poste de « coordonnateur ».

Yann LOPPION a rencontré Michel DINET sur ce projet et a reçu un accueil favorable.

Des éléments complémentaires sont en attente.

##### ***Aménagement du site de la cartonnerie de Moyen***

L'EPFL a proposé de soutenir la commune sur les clos et le couvert si un projet cohérent était proposé. La commune souhaite d'une part rénover les bâtiments en bords de route pour la création de logements adaptés aux personnes âgées et aménager le site « de l'île » en écomusée, aménagement paysager, local de stockage pour les kayaks.

Il a été demandé au CAUE une étude sur différents scénarii possibles. Un RDV est fixé au 15 juillet.

Il est à noter que ce site est fortement contraint en raison de sa situation en zone inondable.

##### ***Relais Services publics***

Suite aux échanges avec l'association « familles rurales » de Mont-sur-Meurthe sur la possibilité de mettre en place un relais familles dans un premier temps, évoluant en « relais services publics », le groupe « services » propose les permanences suivantes, les mercredis :

- sur Magnières et Moyen en alternance tous les 15 jours
- sur Gerbéviller, toutes les semaines.

Les communes sont sollicitées pour permettre cet accueil nécessitant un local équipé de téléphone, internet, imprimante.

La commune de Moyen semble en difficulté pour proposer un local.

La commune de Gerbéviller propose la pièce située à côté de la cuisine du MAS (local vitré limitant la confidentialité)

### ***Siège de la CCM***

Fait toujours partie de la réflexion du projet

### ***Accueil petite enfance et maintien des personnes âgées en milieu rural***

La commune de Xermaménil a fait l'acquisition d'une maison à côté de la salle des fêtes et propose de l'aménager en une partie « crèche et halte-garderie » et une autre en logement pour personnes âgées.

Andrée STOECKLIN rappelle que la CCM n'a pas souhaité prendre la compétence « petite enfance ».

### **Les membres du conseil communautaires sont invités à faire part de leur questions et remarques sur ces différents projets.**

François GENAY souligne que le dossier PER doit être monté pour le mois d'octobre. Il semble difficile de mener une réflexion sur la prise de compétence « petite enfance » d'ici cette date.

Laurent GELLENONCOURT est conscient que la prise de compétence ne peut être effective pour le mois d'octobre 2010. Il pense que la CCM devra, à l'instar de la réflexion menée sur la santé et la culture, réfléchir sur des compétences en lien avec les services à la population. Ce sont des sujets intercommunaux.

Véronique PERRIN pense que le travail sur des petites structures pouvant être supporté par des finances communales est aussi intéressant : micro-crèche, projet de logements pour personnes âgées avec une répartition sur l'ensemble du territoire.

Bernard GENAY évoque les effets de seuil concernant les tailles de structures. Les crèches sont des services coûteux en fonctionnement et soumises à des normes entraînant des coûts incompressibles.

Andrée STOECKLIN rappelle que la crèche de Gerbéviller est occupée à 50 % par des enfants de Gerbéviller et à 50 % par des enfants des autres communes.

François GENAY propose de faire travailler les groupes sur la question de la petite enfance et d'étudier l'intérêt de cette prise de compétence par la CCM.

Hubert HAGNIEL s'interroge sur la diversité des actions proposées : culture, jeunesse.

François GENAY répond que des choix seront à faire selon les priorités de la CCM et la cohérence des projets proposés.

Alain SCHOFFEL souhaite des précisions sur les relations entre les communes qui proposent des terrains et la CCM.

Le système généralement adopté est celui de la mise à disposition de terrain par la commune à la communauté : vente à l'euro symbolique (cas de la commune de Magnières pour la maison de santé).

Marie-France LOPPION rappelle que le lieu culturel doit être un lieu vivant et partagé. Le projet de système coopératif et de construction collective, répond à plusieurs endroits aux objectifs du projet de territoire.

#### 4) Statuts Pays

---

François GENAY donne lecture des modifications proposées dans les statuts du Pays.

Ajout des points suivants : le syndicat mixte du pays du Lunévillois a pour objet :

- *D'assurer la maîtrise d'ouvrage, au profit des communautés adhérentes qui le souhaitent, d'un programme de prévention des déchets et de contractualiser auprès des organismes compétents*
- *De promouvoir le développement des services à la mobilité et les déplacements durables sur son territoire*
- *De promouvoir les actions de lutte contre le changement climatique et les énergies renouvelables.*

*Certaines opérations peuvent présenter un intérêt pour tout ou partie des communautés membres. Dans ce cas, les communautés de communes intéressées par la même opération pourront, si le comité syndical y est favorable, déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au syndicat mixte du Pays.*

**Délibération n°59/2010 : Annule et remplace les délibérations 04/2010 du 4 février 2010 et 35/2010 du 8 avril 2010 : Pays : validation du changement des statuts**

**François GENAY présente les nouveaux statuts du Pays.**

**Le comité syndical du Pays Lunévillois, réuni le 16 juin, a délibéré sur le changement de ses statuts.**

**Ces changements portent notamment sur :**

- ***La prise en compte de la fusion des communautés de communes de Meurthe-et-Verdurette et du Cristal en une seule structure : la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.***
- ***L'ajout de compétences en matière de :***
  - ***prévention des déchets (maîtrise d'ouvrage du programme pour les communautés qui le souhaitent)***
  - ***de services à la mobilité, d'énergies renouvelables***
  - ***de délégation de maîtrise d'ouvrage en fonction de la demande des intercommunalités membres du Pays et suite à l'accord du Pays.***

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- ***Valident les nouveaux statuts du Pays tels que présentés et joints en annexe de la présente délibération***
- ***Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.***

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### 5) L'eau en fête et la Mortagne se mouille

---

François GENAY remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées tout au long du programme « la Mortagne se mouille » : associations, bénévoles, particuliers, élus du territoire et hors territoire. Ces animations ont permis de créer une dynamique et du lien entre les associations et la CCM.

Une rencontre est programmée le 13 septembre avec toutes les personnes ayant participé à la mise en place des animations.

Daniel BONTEMS félicite la CCM pour les animations mises en place.

Andrée STOECKLIN et Alain BALLY soulignent le fait que l'ensemble du programme a permis de donner une autre image de la CCM, plus dynamique.

Francis VUILLAUME pense qu'il faut poursuivre chaque année.

Thierry BERODIER, au contraire, pense que cela est trop lourd. Une manifestation de cette ampleur tous les 2 ans serait suffisante et travailler annuellement sur des animations plus légères autour d'un thème fédérateur.

Denis FERRY rappelle l'exemple de la fête des lumières qui s'est déroulée 3 années de suite et s'est arrêtée faute de bénévoles.

Andrée STOECKLIN pense que de nombreux week-end ont été occupés par cette thématique, laissant peu de place pour les animations propres aux associations.

Laurent GELLENONCOURT informe que la maison de l'environnement et l'association de pêche sont satisfaites des échanges avec le public.

Hubert HAGNIEL a apprécié le site qui a permis de découvrir les bords de la Mortagne.

François GENAY propose que le thème de l'année 2011 soit « les déchets », faisant ainsi le parallèle avec le changement de système de collecte des ordures ménagères. Ce thème sera proposé lors de la réunion du 13 septembre.

Pascal BURGAIN informe que les écoles, en lien avec la maison de l'environnement, souhaite travailler sur le compost.

## **6) Questions diverses**

---

### **❖ Aide à la restauration du patrimoine architectural et hydraulique**

Le conseil général a souhaité mettre en avant le patrimoine architectural et hydraulique du lunévillois. Un règlement d'intervention a été validé : subvention de 25 % d'un montant de travaux maximum de 40 000 € HT. Aide à destination des privés et du public. Le règlement est distribué aux communes.

### **❖ Jury fleurissement**

Le jury intercommunal des maisons fleuries passera dans les communes le 29 juillet après-midi. Les communes sont invitées à faire connaître la personne chargée de l'accueil du jury rapidement.

### **❖ Poste handi-pêche**

Laurent GELLENONCOURT encourage les membres du conseil à aller voir les postes handi-pêches, inauguration le 3 juillet à Xermaménil, Gerbéviller et Magnières. Ceux-ci ont été réalisés par une association d'insertion, avec des matériaux nobles tels que le mélèze.

### **❖ Wi-fi max**

Véronique PERRIN demande si d'autres communes ont des difficultés concernant la connection au WI FI MAX.

Les communes de Vallois, Remenoville et Essey ne sont également pas connectées de façon correcte. Des contacts directs avec le Conseil Général (Didier DRUON) sont conseillés.

Si les difficultés persistent, François GENAY propose que la CCM fasse un courrier pour appuyer les demandes des communes.

## **Prochain bureau :**

**Attention changement de date : Lundi 30 Août à 20h30 à Gerbéviller**

**Prochain Conseil Communautaire :**  
**le 20 septembre 2010 à 20h30 à Essey-la-Côte**

A Gerbéviller le 6 juillet 2010,

Le Président  
François GENAY

### **Destinataires du compte-rendu :**

- membres du Conseil  
Communautaire
- Yves WILLER, conseiller  
général